L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 11 JANVIER 1845.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens ne parent à l'annonce d'avance.

Le privilège des abonnés est limité à leur propre avis [illegible] chaque fois, [illegible] par semaine.

LES ANNONCES de mariages, et de décès, les articles pour appeler l'attention du public sur des ventes, l'ameublement, immeubles, les articles signés par des passagers, les annonces de [illegible] etc. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double des prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés etc. qui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à les emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

AVANCES D'ARGENT.

Des avances libérales seront faites sur les consignations adressées à nos amis du Nord, Charleston, Havannah et Kingston Jam. WOOD & SIMMONS, 30 dec 31 Magazins

Des avances libérales seront faites sur les consignations de coton adressées à nos amis au Havre. WOOD & SIMMONS, 20 dec 31 Magasins

Des avances libérales seront faites sur farine, porc, plomb, coton et tabac, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & Co. 14 dec 65, Camp

AVANCES.—Nous ferons des avances sur coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Brême. A. GORDON, WYLIE & Co. 22 oct 52, rue Bienville.

AVANCES faites sur consignations de sucre, mélasses et café, à nos amis à St. Louis et Louisville, par J. & R. BUCHANAN, 82 Tchoupitoulas. 30 nov

DES avances libérales seront faites sur consignation de coton, chargé à bord de l'Edouard à l'adresse de nos amis à Bordeaux. CHARLES DUFOUR, 6 d 51 Conti

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres, Mouchoirs batiste brodés et garnis, riches, Dito dito à vivre et ourlet, Dito dito unis et imprimés. Robes de bal brodées, tulles, Do mousselines suisses, blanche et en couleur, Soieries caméléon, qualités supérieures; Peluches glacées, riches, couleurs assorties; Mérinos noires, largeurs assorties; Mantelets moirés et doublés, à manches et cordelières; Cols brodés, Berthes, Pelerines, Canezous et autres genres; Cravattes pour dames, chales cachemire, satin, Pékin, &c; Echarpes cachemire, Echarpes velours, satin et autres. LORNE & FROIS. 28 dec 21, rue de Chartres.

AVIS—La société qui existait en cette ville sous la raison de L. Corning & Co a été dissoute le 14 du mois dernier, par la mort de M. Leonard Corning. Les affaires seront liquidées par les associés survivans qui continueront le même genre d'affaires sous le nom de J. Corning & Co. CORNING & Co, de New York. JOHN EGERTON, de la Nlle Orléans. Nouvelle Orléans, le 1er décembre 1844. 19 déc—30

P. C. SHANNON, MARCHAND COMMISSIONNAIRE, AGENT GENERAL ET COURTIER, Continue les affaires sous son propre compte rue Tchoupitoulas. 1 janv.

W. F. VREDENBURGH & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No. 30, Vieille Levée. 1 janv—9m

WILLIAM DAVISON. JOHN PARKISON. WILLIAM DAVIDSON & CO. Agents en coton ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No 51, N. Orléans. 2 nov

R. DITTRICH, *Négociant Commissionnaire*, 20, rue Poydras.

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments speciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c. *Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle Orléans.* 20 juillet

P. CUSACH, PHARMACIEN, Encoignure des rues Condé et St. Philippe, NOUVELLE-ORLEANS. 30 mai

DAVID & CHAPUS, IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS. Vendent en gros et demi-gros. *No. 93, rue de Chartres, près de Conti.* 4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO ORO. J. F. BERCIER & Co. Grocers et marchands en général, No. 64 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 25 oct

F. LAMPRE, IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS, En Produits de la Havane. SUCRE. CAFE. TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES. Café, Sucre, Tabac, Cigares.

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES. No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan, Robert Buchanan, John O. Agnew. Geo. & Robt. BUCHANAN & Co. *Marchands Commissionnaires,* Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans. 10 nov

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES. *Rue des Magasins.* Encoignure de celle de la Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

A. & E. DAVIS, Négocians Commissionnaires, No. 100, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 1er novembre

I. ROSSI, DROGUISTE ET PHARMACIEN, Importeur en gros et en détail, A L'ENSEIGNE DU MORTIER D'OR. Tient constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c &c. A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Adele et Tchoupitoulas, au-dessus du bac de Gretna. 20 nov 1an

JOB HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER. HARROD, DARLING & Co. *Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,* Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans, No. 79, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans. 17 juin

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 44, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

PRICE & FROST. *Marchands Commissionnaires,* 20, rue Poydras, Nouvelle-Orléans. 14 nov.

POSOCK & BROTHER, *Négocians Commissionnaires,* 74, rue du Camp, [NOUVELLE-ORLEANS. 3 nov—9

ECOLE POLYTECHNIQUE. 155, Rue du Canal.

LE Dr. MACAULAY prévient respectueusement les pères et les tuteurs, qu'avec le concours de professeurs distingués, toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées, d'après les méthodes les plus approuvées, dans l'institution ci-dessus mentionnée; et pour le succès de son enseignement, il réfère aux personnes suivantes et aux enfants sont ses élèves: L. Davignaud esq., Ralph King esq., Dr. Lozanberg, Charles De Blanc esq., F. Courcy esq., A. R. Ogden esq., E. N. Ogden esq., Samuel Bell esq. etc. etc. M. PERRIN, résidant dans la famille, est le Professeur français. L'institution peut recevoir encore quelques pensionnaires auxquels le principal s'engage à donner ses soins particuliers en ce qui concerne la morale, le confort et les progrès littéraires. 21 déc—9

CURE RADICALE DES CORS, Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr. ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle. Orléans, et aux habitans en général, qu'il entreprend l'éradication des cors, excroissance de chair souvent [illegible] qui naissent sur ou entre les orteils, par le moyen d'un élixir de sa composition. L'opération se fait en quinze minutes, sans que l'on ait à couper et sans que l'on éprouve aucune douleur. Immédiatement après, l'on peut reprendre le cours de ses occupations, sans le moindre désagrément. Le Dr Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs qui lui ont été donnés tant en France que dans les autres contrées, par des médecins et chirurgiens. Un en après les cures. Le Dr R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures et demie; et depuis 1 jusqu'à 5 heures de l'après-midi, au No 174, rue de Chartres, encoignure Jefferson. 30 nov—6m

AVIS AUX HABITANTS SUCRIERS.

MESSIEURS les habitans, souscripteurs pour le "Rat-toon cane cutter" inventé par Norbert Lauve, sont prévenus que le soussigné, agent de son frère, est en mesure de leur livrer leur machine aux conditions de la souscription. S'adresser au No. 19, rue Toulouse. 11 déc—1m OMER LAUVE.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné ayant transporté son comptoir à l'entrepôt de sucre, No. 149, rue Commune, près l'Hôtel St. Charles, offre ses services à MM. les habitans sucriers pour la vente de leurs récoltes. Il se chargera également d'expédier pour le Nord, et dans ce cas fera des avances libérales à ceux qui le désireront. On trouvera constamment chez lui un assortiment de chaudières à sucre, gueules de fourneaux et grilles de la célèbre fonderie de Stewart et Dick, dont il est le seul agent dans cette ville. 28 nov J. U. LAVILLEBEUVRE.

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras

Marchandises Sèches.

ARTICLES DE NOUVEAUTES, EN FER. NEW-YORK.

STILLMAN, ALLEN & Co., propriétaires des forges où se fabriquent ces ouvrages, ont à grands frais établi une superbe machine pour exécuter dans un bon goût et avec les meilleurs matériaux: des machines et moulins à vapeur; des moulins à sucre; des clarificateurs et des cuillières; des chaudières à sucre en fer battu, des presses hydrauliques et à vis, et généralement tous les objets de fonte. Les habitants et autres, sont respectueusement priés de venir examiner leurs plans, &c. au No. 35, rue du Camp, Nouvelle Orléans. R. SMITH & Co., Agents, Qui ont constamment en vente, des thermomètres à sirop. 4 dec—9uf

LE soussigné informe les marchands de la ville et de la campagne et le public en général, que devant partir pour le Nord à la fin du mois prochain, il vendra de ce jour à cette époque, au comptant ou pour du papier négociable, et à très bas prix, les articles qu'il a tout récemment importés de Paris et qui consistent en: Draps, casimir, satin laine, étoffes à gilets, serge noire, cravates satin marine, de gros de Naples et en cachemire, cachemire d'Ecosse, mousseline laine, gros de Naples noir, de couleurs, chalies satin, de satin laine damassée, de chally, mousseline laine, fichus en soie et en barège, poults caméléons, bonnet de soie noire, gants de peau, de soie et de laine pour hommes et pour femmes; mouchoirs de batiste, mouchoirs de batiste, et de fil, blancs et en couleur, foulards, ombrelles, cols, gants pour dames, fillettes et garçons, capotes en soie, pour enfants, dahlias, poupées, taffetas ciré, tapis ronds pour table, indienne rouge p'r meubles, corsets, coutil 5/4 p'r coiffes, bas de soie, de coton, blancs, grisets bleus pour femmes, fillettes et enfants, idem bas pour garçons et pour hommes, fil de Rennes, cuirs, boutons de toutes sortes, galon de toutes largeurs, plumeaux, balais, fil de couleur, à coudre, anneaux à rideaux, des peignes en buffle et en corne, épingles en boîtes, eau de cologne, extrait d'odeurs, savon crème de Perse, etc., etc., etc. BORDE, aîné, 87 Chartres. 23 dec—1m

AU MAGASIN AU COMPTANT DE D. B. MACARTY, Rue Bourbon, No 288.

INDIENNES à meuble, rouge blanc et jaune, dito à ramage avec bordures assorties, de à raies satinées; indienne française nouveaux dessins, mousseline imprimée dessins riches, cachemir d'Ecosse imprimé, mousseline laine unie noire et couleurs assorties, imitation Madras, mouchoirs Chollet, do en batiste, do en rivière ourlet, et brodés, do gazés en Valenciennes, dentelle et entre-deux valenciennes, do maline, du fil d'Ecosse différentes hauteurs, cotonnade américaine, do française chinée, schales soie, de cachemir, do Thibet, voiles soie damassée, voiles, barège noirs, parapluies, ombrelles et pavoises pour dames et fillettes, gants soie et mi soie, de chevreaux noirs, blancs et en couleur pour dames et pour hommes, cravates en satin, en gros de Naples, en moire et en cachemir, bas soie, do mi-soie, do en coton gris et écrus, cols brodés mousseline, chemisettes brodées, bonnets brodés en batiste et en mousseline, peignes à retapper, à papillottes, en écaille et en buffle, soierie noire unie, moirée et à ramages, [illegible] de table damassé de toutes largeurs, toile, à drap, de linge de table française, de soie et cravates riches, [illegible] écharpes en taffetas noir, corsets avec et sans coutures, casquettes, toques en drap et en velours pour enfants, colle blanc et noir, frange torse et effilée, bouquets en batiste et en mousseline brodée, gants en velours, pointes, bandes indéfrisables, unies, brodées et festonnées, flanelle blanche, extra fine, couvertures en laine et en moleton pour grands et petits lits, bretelles élastiques pour hommes et pour enfants, aussi un assortiment d'articles américains, tels qu'indiennes, coton blanc et écru 3/4, 7/4, 4/4, 5/4, 10/4 et 12/4. Un assortiment de parfumeries fraîches, telles que, pommade, crème de Perse, crème concombres, crème froide, &c. &c. 8 nov.

AVIS IMPORTANT.

COURVOISIER & Co., encoignure Royale et Orléans, informent leurs amis et le public, qu'à partir de demain Dimanche, 29 courant, ils exposeront en vente à leur magasin, le choix le plus complet et le plus varié d'objets propres aux étrennes du Jour de l'An, tels que Corbeilles en satin et en écaille, d'un travail achevé et d'un goût exquis, des boîtes en vernis peint, avec des sujets coloriés, d'une exécution remarquable, aussi en velours d'une forme et d'une fraîcheur admirable; enfin des cartonnages à l'infini et de toutes les formes et avec des sujets variés. Cet assortiment, le plus complet et le plus beau qui ait jamais été importé en Louisiane, est dû tout entier aux relations directes qu'ils entretiennent avec les meilleurs fabricants de Paris, ce qui encore les met à même de les offrir à des prix considérablement réduits. Ils offrent aussi en vente et demouvel arrivage, des fruits de France, cristallisés, de toutes les espèces, bonbons riches et à sujets, et généralement tout ce que leur ligne d'affaire peut offrir de bon, de beau, de riche et de flatteur. Ils continueront à vendre leurs bonbons fins assortis à 75 cents la livre. 29 déc—

MODISTE.

ON a besoin d'une couturière-modiste. Une personne capable et bien recommandée trouvera un emploi permanent dans une famille. S'adresser Lettre L No. 83 Post Office, avec le nom, etc. 21 déc—30

S. PRICE, C. L. FROST, NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, 20, rue Poydras, Ont en mains et offrent à vendre 100 barils farine de St. Louis, marques de choix, 50 sacs grains Principe et Regalia, 200 sacs café de Rio, 100 barils brai, 50 balles houblon, 100 barils maquereaux No. 3, 10 caisses savon de Boston, 15 barils huile de palma christi No. 1, 4 barillets plomb en barres, A H Saint, 20 barillets beurre de l'Ouest, 150 graisse en feuille, 100 saumons plomb, Galena, 200 caisses savon points, 10 caisses blanc de baleine, 100 barils beurre M. O. Ethiopique, 100 caisses savon de Boston No. 1, 100 caisses tables de Missouri. 30 déc—30

EN débarquement du navire Paquebot de Cayenne venant de Bordeaux. 46 barriques vin rouge St Julien, Médoc. En magasin, d'importations antérieures: Vin rouge St. Estèphe Médoc, Pauillac, St. Julien, Château Margaux, Vin blanc Haut Barsac, Graves et Sauterne, Eau de fleurs d'oranger en flacons, liqueurs modèles, Fruits à l'eau de vie, Anisette fine de superfine de Marie Brizard et Roger, Bouchons toutes qualités, Prunes sèches en paniers, Liqueurs assorties, Guignolet d'Angers, Capres et Olives marinées, à vendre par B. TALAMON, 6 janv 78 rue St. Louis.

HUILE D'OLIVE—600 paniers de Poussin fils, en paniers de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 6 janv 78 rue St. Louis.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers de 24 bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 6 janv 78 rue St. Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Paquebot de Cayenne, venant de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge [illegible] barriques vin blanc Haut [illegible] caisses kirschwasser. 6 janv G. M. LUZAN, 30 Bienville

HUILE d'olive perfectionnée, à vendre en gros et en détail chez J. LAUZURE, 24 déc—1m 2 rue d'Orléans

MOUSSELINE souple mouillée, jaconas brodées en Victoria à rubans et petites ailes; mousselines de l'Inde et de Suisse; linon Bishop et Victoria, [illegible] toutes qualités et largeurs, à vendre à des termes raisonnables par SMITH BRYAN, 21 déc 20 Douane

MOUCHOIRS batiste fil—10 caisses de mouchoirs à ourlet et à bordures imprimées, reçus par le navire Francis, et Oakland, à vendre par SMITH BRYAN, 23 dec 20 Douane

MOUSSELINES brodées et broderies—11 caisses d'articles brodés, chemisettes et habillemens pour enfants, etc., d'une grande variété, à vendre à des termes raisonnables, par SMITH BRYAN, 20 Douane

CAFE, LIQUEURS, etc.—190 sacs café Laguayra, 150 do café de Rio; 200 barils eau de vie genièvre et esprit de vin du pays, et rhum de la Nouvelle Angleterre; 30 sacs piment; 30 demi barriques vin doux de Malaga; 10 de vin de Madère, en débarquement des navires Vicksburg et Paris, à vendre par WOOD & SIMMONS, 31 Magasins. 1 janv

L'Economie est le chemin de la fortune. LES VIEUX HABITS SONT MIS A NEUF. *Etablissement de Teinturier—Dégraisseur de Londres.*

JOHN J. JACKSON, arrivant de Londres, informe respectueusement les habitants de la Nlle Orléans et des environs, qu'il a loué le magasin No 26 rue du Camp, quelques portes avant la rue Poydras, dans le but de teindre, réparer, dégraisser et remettre à neuf LES HABILLEMENS D'HOMMES. Par un procédé tout nouveau. Tous les habits qui lui seront remis paraîtront comme neufs sans les endommager le moindrement, et il pourvoira à tout ce qui fait à la satisfaction des personnes qui lui confieront leurs habits, de ne leur être demandé. La longue expérience du soussigné pendant son apprentissage à Londres, et en travaillant pour les Gardes du Corps et pour d'autres officiers, le met à même de teindre en écarlate et en d'autres couleurs avec une grande supériorité. Il enlève les taches de toute espèce. Les personnes qui font partie de compagnies militaires et dont les uniformes peuvent être tachés et hors d'état de servir, sont invitées à mettre les talents du soussigné à l'épreuve. Broderies en or, en argent, épaulettes, &c. ternis par le temps, remis dans leur lustre et leur brillant primitif. HABILLEMENTS DE DAMES, y compris ceux en soie, en satin ou en velours, teints et remis à neuf, dans les couleurs les plus vives. Coussins de voitures, rideaux, tapisseries, dessus de table, de sofas, descentes de lit, devantures de cheminée, etc., nettoyés et complètement remis à neuf. Beaucoup de personnes répugnent à faire mettre à neuf ou teindre leurs habillemens, leurs tapis, etc, craignant d'être trompées par quelque novice; le soussigné ne demande qu'une épreuve pour qu'on puisse apprécier son talent. Le soussigné espère obtenir une part du patronage public. Tout ouvrage qui lui sera confié sera prêt à être remis et délivré dans les 48 heures qui suivront. 13 nov JOHN J. JACKSON.

Havane, 15 novembre 1844.

MADAME ROULLIET fait savoir qu'ayant maintenant pris la grande maison bien sortie, No 1, rue St. Ignacio, qui, en outre de posséder l'avantage d'être placée dans un endroit agréable sain, et au même temps central, de la ville de la Havane et dans le voisinage immédiat de l'entrée du port et donnant une vue étendue sur la mer et sur le fort Moro—elle continuera à offrir à ses amis aux Etats Unis et aux voyageurs en général, les attentions empressées qu'elle a toujours eues, et le confort qu'elle s'efforce à procurer à ceux qui l'honorent de leur patronage. 3jan—30

A LOUER—Le grand magasin et le bureau No 141 rue des Magasins, à très bas prix. S'adresser au No. 26 rue Poydras. jan 10—6

A LOUER—Le magasin et le bureau No 30, rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas. S'adresser sur les lieux. 10 jan—6

A LOUER—Un magasin et bureau au No. 28, rue Poydras. S'adresser sur les lieux. 3 jan

MAISONS A LOUER. Deux Maisons en briques, à deux étages, situées rue Moreau, entre les rues de l'Esplanade et de la Pauline. S'adresser à J. ALBERT, 30 déc 27, rue St. Louis.

MAISON A LOUER tout ou partie, 192, rue Royale, avec suite de bail jusqu'au 1er novembre prochain, pour cause de cessation d'affaires en détail. S'adresser à Sr F. ROULLIER, occupant les lieux. 20 déc—5

A LOUER—Une maison ayant un grand jardin portant des arbres fruitiers etc., située dans le voisinage de la ville. On la louera à bas prix à un bon locataire. S'adresser à WM. FRYER, 27 nov—97 Encoignure Royale et Toulouse

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné prévient les jardiniers et les habitans qu'il a constamment en mains et qu'il reçoit par tous les arrivages de France, un assortiment complet de graines fraîches des meilleures qualités, récoltées par son frère, résidant maintenant en France, et qui a habité la Louisiane pendant vingt années comme jardinier. Il se trouve à même de fournir de bonnes graines, choisies pour le pays, à un prix raisonnable, et peut les garantir toutes comme étant récoltées de l'année précédente. Son magasin, se trouve rue St. Philippe, No. 180. 7 jan—1m JEAN MENARD.

DIVERS—70 caisses thé hyson; 250 sacs café vert de Rio; 150 paniers huile d'olive d'importation directe marque de Rey, 200 caisses savon blanc et brun; 50 du blanc de baleine et chandelles de composition; morue, raisins, Malaga en demi caisses; 20 barils cidre, etc. etc., à vendre par R. DITTRICH, 3 jan 20 Poydras

CASIMIR et cattinet—20 en sacs casimir et cattinet, uni et à dessin; à vendre par balle ou à la pièce, J B RATHBONE, 8, rue du Canal. 19 dec

Bureau d'Assurances des Marchands, Nlle Orléans, 30 décembre 1844.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la compagnie, le lundi 13 janvier 1845, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi. JOHN PEMBERTON, secrétaire. 31 dec—10

MOULINS DE PRIESTLY, A LA PAROISSE ST JACQUES.

LE soussigné, venant de monter un grand et superbe moulin à vapeur, avec des machines nouvellement perfectionnées, est actuellement prêt à contracter pour la fourniture de planches de cyprès sur la côte ou à la Nouvelle Orléans, à des termes aussi favorables que ceux offerts par tout autre moulin de l'Etat. On remplira avec promptitude les ordres qui seront laissés, soit au moulin St. Jacques, soit au magasin de quincaillerie de Priestley & Bein, No. 10, rue de la Nlle Levée, à la Nouvelle Orléans, ou chez Geo. S. Mason, à Carrollton. MARGARET PRIESTLY. Paroisse St. Jacques, 1er janvier 1844. 6 janv—30

MEUBLES—LOUIS PICHET, ébéniste, vient d'ouvrir un magasin, No. 56, rue Conti, où il vend à des prix très modérés, des meubles de tous genres. Il entreprend les réparations et reprend les vieux meubles en échange. LOUIS PICHET, No. 56, rue Conti, entre Chartres et Royale. 6 jan—30

Mousseline de Laine,

CACHEMIRES D'ECOSSE ET REPS DE LAINE. En vente à très bas prix:

LE soussigné vient de recevoir par la barque Gilbert, provenant du naufrage du navire Alabama, une certaine quantité de Mousseline de laine, de Cachemires d'Ecosse, Reps de laine et de Chusans, qu'il vendra à des prix très réduits, et dont plusieurs à meilleur compte qu'au prix coutant d'importation. Parmi ces articles sont: Une caisse de Mousselines de laine, riches, à 18 cents 3/4 la yarde. Une caisse dito à carreaux, à 25 do. Une dito Chusans, à 18 do. Une dito Mousseline de laine, en robes, de $5 à $3 50. Une dito, en robes, bien français, nouveau style, que l'on vendait ci-devant $7 50, et maintenant de $4 à $4 50. Une caisse de Cachemires splendides d'Ecosse, $4 la robe, autrefois $6. Une caisse riche, extra riches, à $6 50, ci-devant 10 50. Une caisse idem, double extra riches, à $9, ci-devant à $10 50. Toutes ces marchandises ont été achetées à New York avec les agens des manufactures et à l'encan, aux termes les plus favorables, et d'autres à des prix excessivement bas pour la saison. C. M. SIMPSON, 6 janv 23, Chartres, encoignure Douane.

Chaussures au-dessous du prix coûtant, pour cause de liquidation, Rue Royale, No. 167, entre St. Pierre et Toulouse.

LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans vers la fin du mois, vendra pour du comptant son fonds de magasin, consistant en chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants, au-dessous du prix coûtant, soit en gros ou en détail ainsi que ses vitrines et boiseries. Une personne qui voudrait continuer le même genre d'affaires pourrait obtenir le tout à très bas prix. Il offre aussi à vendre un bon piano carré de Pleyel. Tout ce qui ne sera pas vendu le 25 du courant, sera mis en vente à l'encan ce jour là. Les personnes qui doivent au soussigné sont instamment priées de régler leurs comptes avant le 25 du courant, et celles à qui il pourrait devoir de ne présenter immédiatement pour être payées. 5 jan—6 ANDRE BILLAUD.

Alfred Boisseau,

PEINTRE EN PORTRAITS, No. 102, rue Royale, entre St. Louis et Conti, A L'HONNEUR de prévenir le public que son atelier est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 3 janv—15

LA société de Dittrich & Shannon a été dissoute aujourd'hui 31 R. Dittrich garde tout l'avoir et prend la responsabilité des dettes de la société, et continuera les affaires sous son nom au No. 20, rue Poydras. R. DITTRICH, 1er janvier 1845. P. C. SHANNON.

LES affaires conduites ci devant sous la raison de Neville & co, seront continuées, à dater de ce jour, sous la raison de NEVILLE, TOURNE & Co. 1er janvier 1845.

LES affaires conduites ci devant sous le nom de W. Emerson & co, seront continuées sous la raison de EMERSON, TOURNE & Co. 1er janvier 1845.

EMERSON, TOURNE & CO., Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, 11 59, Tchoupitoulas.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W F Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes. 1 janv FIELD & CO, 30 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co, No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb en saumons &c. à B. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1an

L. DUPERRON

DOCTEUR DENTISTE, No. 280, rue Bourbon, Entre St. Philippe et Dumaine.

TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et dans la soirée de quatre à six. 26 avril

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet. Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des dents. Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante tant en France que en Amérique, dans l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents. Au moyen du Ciment Plombatif, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Le ciment est de la même couleur que la dent, dont il protège la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut en quelques instants plomber lui-même quelque dent que ce soit. L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes. *Récemment inventé pour orifier les Dents.* Or garanti sans aucun alliage, plus malléable et plus parfaitement cohésif que l'or employé ordinairement. Nouveau métal flexible (tin Plating) pour plomber les dents. Litho-Caustique dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents. Elixir pour rafraîchir les gencives et consolider les dents vacillantes. Baume dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents. Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives longues. Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents. Brosses à dents, formes variées, pour enlever le tartre sur le revers des dents. A son cabinet, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. Aussi au magasin rue de Chartres, No. 47. 3 mars

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des dents artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend pas aux dentiers, le devant des machoires supérieures. Les dents ne pouvant se trouver par les procédés ordinaires. Le Dr A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No 44, entre Bienville et Dumaine, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

TABLE D'HOTE ET RESTAURANT. Tenu par FERTE, Rue Bienville, No. 23, entre Vieille Levée et Chartres.

ON trouvera dans cet établissement, où rien n'est négligé pour satisfaire le public, au rez-de-chaussée—Restaurant à la carte, servi avec toute la promptitude possible. Au premier—Table d'Hôte, à 30 cents par repas, ou $7 50 par semaine. Les mets et les vins, sont choisis avec le plus grand soin. On porte en ville. 13 déc—30

VINS SUPERIEURS.

WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. B. Stock & Co., marchands de vins, à Paris, et successeur de feu Dominique Lynch de New-York, étant de retour de France, offre à vendre les VINS suivants, importés de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir: Brame Cantenac, 1840 en caisses de 6 douzaines. Do 1838 do. Grandvin Leoville, 1838 do. Chateau Lafitte, 1840 do. St. Julien, Sauterne, Médoc, et eau de vie de Cognac en barriques. Wm B. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs, du CHAMPAGNE, marque "Cordon bleu" venant de la maison de B. Stock & Co. dont la supériorité lui a donné une grande renommée aux Etats Unis. Il saisit cette circonstance pour avertir que l'on fabrique en France du vin portant la même marque et que l'on expédie aux Etats Unis. Le seul véritable champagne est celui qui porte la même couronne, sur le bouchon. Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Barclay & Livingston, à New York et le soussigné en cette ville. S'adresser à W. W. BONNIN, agent, 62, rue Royale, 11 déc—90 ou à A. GORDON, WYLIE & Co. 52 Bienville

AVIS.

LE soussigné prévient le public, qu'il se chargera cette année de la musique pour bals de Société, sérénades, musique militaire, &c. Il se propose aussi de donner des leçons de musique, chez-lui, en ville, et d'arranger la musique pour tous instruments. Il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public. S'adresser chez M. T. E. Benoit rue de Chartres, No. 78, ou à son domicile, encoignure St. Pierre et Bourbon, au 1er étage. F. KROLL. 29 oct—3 m

MARCHANDISES DE MARSEILLE, En débarquement.

LOISON & SILVESTRE, No. 36 rue de Chartres, offrent à vendre sur la Levée au débarquement du navire Edimbourg, de Marseille: 3000 bouteilles bordelaises, vides, 300 paniers huile d'olive de Plagniol, du plus grand modèle, 20 paniers do du demi bouteilles, 150 caisses salaisons assorties, 75 do capres capottes, 10 do cornichons, 30 balles bouchons à bierre, fins, 15 balles bouchons à vin, fins, 20 damj. amandes cass. 40 caisses liqueurs assorties superfines en 1/2 et 1/4 de bouteilles, très belles étiquettes, 100 caisses liqueurs assorties superfines en bouteilles, 20 de do tout noyau, 10 de do eau verte, 5 caisses curaçao, 50 caisses absynthe suisse, 25 caisses eau de Cologne grand modèle, 50 douz. do do 50 caisses savon dans angles, 50 do pommades et parfumerie. 4 janv

A VENDRE au débarquement du Paquebot de Cayenne No 2, par les soussignés: 100 paniers anisette, 6 caisses kirsch, 10 dito fleurs d'orangers en 1/2 bouteilles, 100 boîtes sardines, 100 dito moyennes dito, 100 demis dito, 100 quarts dito, 4 caisses fruits dans leur jus, 70 milliers bouchons assortis. 4 jan J. F. BERCIER & Co, 64 Vieille Levée.

FARINE—100 barils St. Louis, Union, J. Walsh & co; 150 barils St. Louis, moulins de J. Powell du Missouri; 150 do do Washington; 150 do do Pilot; 300 do des Illinois do Quincy, de la ville; 175 do Skidmore; 150 do des moulins de Miller; 150 do de la rivière Fox; 250 autres marques; à vendre par 1000 NEVILLE, TOURNE & co, 4 jan 159 Tchoupitoulas.

Aux marchands tailleurs et Fabricants de Linge fait.

WILLIAM FITZMAURICE, donnant des leçons sur la mesure et la coupe des habillemens dans les modes de Paris et de Londres, informe respectueusement ceux que cela peut concerner, qu'il est prêt à donner des instructions dans l'art d'habiller, et ce dans toutes les branches. Il appelle particulièrement l'attention des fabricants de linge sur les jolies coupes d'habits, de levites, de sacs, de D'Orsays &c. aussi sur celles de ses pantalons et gilets, dont il peut fournir les patrons de toutes grandeurs, coupes et gaures. Il donnera une attention immédiate aux demandes qui lui seront adressées, au No. 3, rue Royale. Il peut produire de bonnes recommandations de personnes de la ville. 20 oct—1m 1 fév.

SEL DE LIVERPOOL EN MAGASIN—1000 sacs Sel demi-gros, à vendre en lots convenables aux acheteurs, au plus bas prix du marché par J B BLACHE & Co, No 39, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville. 28 déc—30

BALLES de laine—6 caisses trouées à vendre par FROST & Co, 10, Magasins

Bureau d'Assurance Mutuelle de l'Océan. Nlle. Orléans, 11 janvier 1845.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs du Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Océan, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 45 le lundi 3 février prochain, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi. CHS. BRIGGS, secrétaire. 11 jan—td

AVIS—Si Monsieur FRED WEICH est en ville, il est prié de passer au bureau du soussigné, pour affaires le concernant. Nouvelle Orléans, le 10 janvier 1845. 11 jan F. PERRET, 50 rue Toulouse

Vins, Cognac; Liqueurs assorties &c.

LE soussigné de retour de France, offre à vendre les articles suivants, importés par les navires Ch[illegible] briand et Paquebot de Cayenne No. 2, qu'il a choisis lui-même avec soin: 300 barriques vin rouge de diverses marques, pour des familles, 10 barils vin blanc Sauterne, Barsac et Grâves, 1/6 caisses vin à vin St. Julien, 10 quarts de pipes Cognac, 200 milliers bouchons pour bouteilles, dame-jeannes et phioles, 50 caisses liqueurs assorties, 25 dito absynthe, 30 dito noyau superfin, 200 paniers absynthe surfine et superfine, 10 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes, 10 dito prunes, abricots, fraises &c dans leur jus, 100 milliers capsules, 200 caisses pruneaux, 15 dito conserves alimentaires, poissons et pâtés truffes, 100 paquets cercles pour barriques à vin. S. V. BARRETT. Sur la Levée, en débarquement du Chateaubriand, en face du marché aux légumes, ou au No. 45, Vieille Levée. 11 jan—30

Marchandises du pays à vendre.

LES soussignés viennent de recevoir des manufactures, un bon assortiment de coutil à matelas, drills, tweeds, kremlins rayés, etc, à vendre par A. GORDON, WYLIE & CIE. 11 jan 52 Bienville.

Mouchoirs de Batiste, AU PRIX COUTANT.

2000 DOUZAINES mouchoirs de batiste, unis, ourlet, rivière et vignette couleur, à vendre au prix coûtant en gros et en détail par H. DE GOER & RIFFLARD, 11 jan 21 Magasins

EN débarquement des navires Buckingham et Tarquin, du Havre: 6 caisses jaconats imprimés, nouveau genre. do de baptiste et gaze riche. 10 balles coutil fil, dessins nouveaux. 2 caisses mérinos double, extra fin. 2 malles parapluie de 20 à 36 pouces. 5 caisses mousseline suisse, à carreaux. do de barège à robes, noir et couleur. do de gingas et arabie, nombre assortis, à vendre à très bas prix pour du comptant, par DE GOER & RIFFLARD, 11 jan 21 Magasins

EN débarquement des navires Manchester et Rockingham, du Havre, et Espiadela de Liverpool Mouchoirs madras, jaconats imprimés pour fièvres. Jaconats imprimés demi deuil. Balzorine et mousselinette, mousseline de laine. Mousseline blanche à carreaux et unie. do do à petits bouquets de fleurs. do do damassée. Chales barège, écossais, de en filet, de imitation dentelle. Pointes batiste d'Ecosse, imprimées, voiles bobin. Voile imitation dentelle, tissu pour chemises. Foulards Cara, belle qualité, rubans de taffetas. Galon soie, noir et blanc, crêpe et plissées. Linge de table damassé, toile d'Irlande et de Paris. Estompilles unies, coutil façonné pour pantalons. Brin blanc et écru, pour moustiquaire. Fil à coudre en couleurs assorties. Agrafes blanchies et argentées, sur cartes. Mèches en coton pour lampes et quinquets. AUSSI—En magasin, un superbe assortiment de marchandises françaises, anglaises américaines et allemandes, reçues par les derniers arrivages et à vendre par 11 jan BORDERES & Co, 14 rue du Canal

Magasin de Soieries, en gros.

WEST, OLIVER & WOODLIEF, ont actuellement en mains un grand et splendide assortiment de SOIERIES NOUVELLES ET DE FANTAISIE, sur lesquelles ils invitent l'attention particulière des marchands de la ville et de la campagne.

ARTICLES D'HABILLEMENS. Consistant en CACHEMIRE imprimé, riche, de Paris, et du dernier goût, crêpes de laine, bombazines de diverses qualités.

SOIERIES. Pompadours riches, soie noire, blanc noire et en couleur, gros de Rhames, Valenciennes, soie mouchetée noire et couleur fantaisie, aux prix les plus bas aux plus élevés, satin &c.

RUBANS. Rubans lustring et satin, toutes largeurs et qualités divers, rubans à bonnets, pour berrets et à ceintures, et autres importations. Aussi gants en chevreau, soie, coton, tricotés et de Berlin toutes qualités, mitaines de divers genres véritables shalls en crêpe de Chine, de l'Inde, de cachemire, soie, thibet, mérinos et femmes en laine et tricotés, batiste fil et mouchoirs batiste, mouchoirs de Pongée, Spitalfield et Bandanna, cravates et écharpes unies et fantaisie, pour hommes et femmes, mantilles, bretelles, mousseline blanche &c. &c. On trouvera quelque assortiment de DENTELLES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES. Présente un choix des plus variés. WEST, OLIVER & WOODLIEF se bornant exclusivement à la vente en gros sont à même d'offrir leurs marchandises à des prix que ne peuvent que satisfaire ceux qui leur accorderont leur patronage. (11 jan) 40, rue de Chartres

Marchandises Sèches.

MORTON & CO., No. 25 rue des Magasins,

REÇOIVENT par le navire Cygnet et la barque Stratford, en outre de leur vaste stock, un nouvel envoi de marchandises étrangères et du pays, sur lesquelles ils appellent l'attention des marchands de campagne. COTON 3/4 et 7/8 lowell; coton épais 4/4, de la manufacture de Bell; coton à drap en grand assortiment, 7, 4, 6 8 et 10/4, écru et blanc. LINSEYS ET KERSEY—Jeans du Kentucky et à carreaux, cotonnade de la Louisiane; denims épais, coutil à matelas. INDIENNES—Françaises et américaines, riches et de fantaisie, 7/8 et 4/4; indiennes à deuil et à meubles. COUVERTURES—Françaises épaisses et de trois points rouges, bleue, verte, et écarlate, de Mackinaw. DRAPS—Bleus, noirs et bruns, unis et à fantaisie, casimir et satinet. FLANELLE—Blanche, bleue, rouge et jaune, unie et croisée. BAS—Anglais, allemands et américains, en coton et en laine. GANTS—Pour hommes et femmes, en soie, laine, idem chinois, mitaine fantaisie pour dames. Mérinos en couleur, serge noire et alpacca, soie noire, fil, thread, fil batiste, boutons de toutes descriptions, agrafes, dentelles, parapluies, etc. qu'ils offrent à vendre à bon marché. 10 jan

VINS rouges et blancs de Haut Brion, la Mission, de la marque C C Qaleryes, Médoc, Sauterne, en débarquement du navire Chateaubriand et Paquet de Cayenne, venant de Bordeaux et à vendre par 10 jan—3 A. & Z. CAVELIER

CHANDELLES de composition—50 caisses chandelles de première qualité, à 8 à la livre; marque de Caleb Smith & Co, en débarquement du navire Genesee, de New York, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 11 jan 64 Vieille Levée

SAVON et Chandelles—A vendre par les soussignés, en débarquement du navire Concordia, de Boston. 100 caisses savon Winchester, No. 1, bonne marque, de 48 livres; 30 caisses idem de 60 livres, 60 caisses idem, marque de l'Aigle; 25 caisses chandelles de suif, marque Jackson, de dimensions assorties. 11 jan J. F. BERCIER & Co, 64 Vieille Levée.

SALAISONS—60 caisses morue, garanties pesant 25 livres chaque, 16 barils maquereaux No. 3, ou Bud et très grands, 10 demi barils idem, 10 barils et 10 demi barils idem No. 1, 10 quarts idem No. 1, reçus par le navire Concordia, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 11 jan 64 Vieille Levée.

ARBRES FRUITIERS &c.

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre à très bas prix, un assortiment bien choisi de 3000 Pêchers, abricotiers, cerisiers, amandiers, poiriers, pruniers, cognassiers, vignes, fraisiers de 8 espèces du plus gros fruit, framboisiers de France, groseilles rouges, blanches, groseillers à maquereau; plants de rhubarbe à tarte; le tout garanti des meilleures variétés de fruits connus. Aussi qu'un joli assortiment d'oeillets doubles, pivoines de la Chine, Rosiers, tulipes, narcisses &c. P. C. SHANNON, 11 janv—6 15, Tchoupitoulas, près Poydras

AUX VETERANS DE 1814 ET 1815.

LES ANGLAIS A LA LOUISIANE, En 1814 et 1815, POEME PAR URBAIN DAVID.

Il sera en vente chez MM. les Libraires du carré de la Ville, le 15 février prochain. 4 déc—8

AUX NEGOCIANS.

LE commerce accueillera avec plaisir un nouveau système de publicité dont l'inventeur vient d'être tout récemment patenté par la Cour de District des Etats Unis. Ce mode de propagande commerciale offre un grand avantage aux marchands, car il donne annuellement aux étrangers l'adresse et la qualité des négocians qui voudront profiter de cette innovation. Plusieurs modèles sont établis sur la Levée en face des steamboats. Office, passage de la Bourse St. Louis. 8 janv—8

Pension Bourgeoise.

UNE FAMILLE CREOLE désire avoir trois ou quatre pensionnaires pour la table seulement. Les conditions seront modérées. S'adresser rue St. Pierre, No. 15, au premier, en face de la Place d'Armes. 8 jan—

UNE jeune personne parlant anglais et français, connaissant la vente des nouveautés et au courant des affaires, trouverait un bon emploi dans un magasin de cette ville. Ecrire par la poste, lettre B boite 146. 8 janv—6

LYCEE DE VILLERS,

63 RUE BOURBON.

LE principal de cette institution prend la liberté d'appeler l'attention des pères de famille sur la liste suivante, comprenant les noms des professeurs qu'il a choisis avec le plus grand soin pour le seconder dans l'enseignement de la nouvelle méthode qu'il a déjà soumise au public.

Principal et directeur,	MM. De Villers.
Langues anciennes et mathématiques en anglais,	Dr. Egan.
Philosophie, belles-lettres, etc.,	P. Boutet.
Grec et latin, pour les Français,	Tholiard.
Langues modernes,	Rivière.
Ecriture, tenue des livres, et mathématiques en français,	Marie.
Physique expérimentale,	Léonce de Petitville
Dessin,	Canova.
Danse	Devoti.
Escrime,	Casimir.
Musique,	Gonzalès.
Maîtres d'étude,	Robin, St Martin et Védrenne.

M l'abbé Bonnot est chargé de l'éducation religieuse des enfants catholiques. La direction matérielle de l'établissement est confiée aux soins de M. et Mme Giffard. Nota. La physique sera enseignée d'une manière pratique, l'institution possédant un très beau cabinet de physique. Les classes sont aujourd'hui en pleine activité et dureront toute l'année sans interruption. A l'examen de la moitié de l'année, les élèves, qui se seront distingués, recevront des médailles au lieu de prix. 8 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

dirigée par Mme P. ARPIN, 109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

MME. P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves, que les classes recommenceront lundi prochain, 6 courant. Deux maîtresses, l'une pour l'anglais, l'autre pour le français, la seconderont dans les soins qu'elle donne aux jeunes personnes qui lui sont confiées. Une classe consacrée aux élèves les plus avancées, sera faite désormais par M. Arpin qui portera surtout son attention sur la géographie, l'histoire, l'arithmétique &c. 7 janv

LIQUEURS DU PAYS—Eau de vie et esprits neutres de première et quatrième preuve, genièvre de la marque double ancre. Aussi, liqueurs à l'imitation française, allemande et irlandaise, à vendre par 31 déc ROBERTS & HALL, 74 Magasins

Nouvelle-Orleans :

SAMEDI MATIN, 11 JANVIER 1845.

TEXAS—LA LEGISLATURE.

On verra par le rapport officiel de la Chambre, que l'annexion du Texas a été soumis hier à la Chambre des Représentans.

M. Burthe, au nom de la majorité du comité chargé d'examiner la partie du message du gouverneur qui avait trait à cette question, a fait un rapport exposant qu'il ne serait pas convenable que la Législature s'occupât de cet objet. M. Gayarré, au nom de la minorité, fait de son côté un rapport en faveur de l'annexion immédiate. Après un débat préliminaire, on a décidé que la discussion de ce rapport viendrait lundi.

Il serait impossible de prédire qu'elle sera le sort de la question devant la Chambre. La majorité whig est bien prononcée; mais sur cette question il est à présumer que plusieurs whigs voteront pour l'annexion.

La malle a encore manqué sur toute la ligne au delà de Charleston. Depuis un mois cette espèce de malle-poste a manqué quatre ou cinq fois par semaine, au grand détriment des intérêts du commerce. Jamais le service ne fut si mal fait, et cela, dit-on, parce que le directeur général des postes veut faire des économies. Il vaudrait beaucoup mieux l'abandonner entièrement et laisser les particuliers le soin d'organiser eux mêmes un service de malle-postes.

En attendant, nous pensons que le commerce doit aviser aux moyens de monter une malle-poste. Le mal est trop grand et dure depuis trop longtemps pour ne pas exiger un remède énergique—et il y aurait pas trop de bonhomie à l'attendre du gouvernement.

SINISTRES.—Nous apprenons que le steamboat Capitol, en se rendant de Cincinnati à St. Louis, a pris feu le 27 du mois dernier, à huit milles au-dessous de Chester: trois personnes ont péri dans l'incendie. Le bateau, ainsi que tout ce qui se trouvait à bord, a été consumé.

Le steamboat Reindeer, allant également de Cincinnati à St. Louis, a coulé à huit milles au-dessus de Chester, et le même jour qu'a eu lieu le précédent événement. Tout le monde a pu se sauver.

Le steamboat Potomac, en se rendant d'ici à la Mobile, a crevé sa bouilloire du milieu, au moment où il allait entrer à la Mobile. M. Wilder, le pilote, a eu une jambe fracturée, et l'on pense qu'il aura à en subir l'amputation. Deux hommes de l'équipage ont été emportés par dessus bord et se sont noyés; et plusieurs personnes ont été sévèrement échaudées.

Annexion du Texas.—Le correspondant Washingtonian du Charleston *Courier* écrit sous la date du 30: que l'annexion est le sujet principal dont on s'occupe à Washington; que les pseudo-democrates se sont réunis en caucus et ont chargé un comité spécial de tracer un plan d'annexion qui serait adopté par la Chambre. On croit que le comité est en faveur du plan de M. McDuffie. "Il est probable, continue-t-il, que le plan du comité quelqu'il soit passera à la Chambre. Le Sénat n'acceptera aucun de ces projets.

Le juge Johnson de la Cour de District à Baton-Rouge, a exposé avec force au grand jury l'illegalité et la tendance immorale des paris sur les élections et lui a recommandé de ne pas perdre de vue la loi qui punissait ces paris.

Condemnation de M. Torrey.—Les motions en suspension de jugement ont été repoussées par les tribunaux de Baltimore, et Torrey a été condamné, pour embauchement d'esclaves, à six ans de pénitentiaire.

Un pauvre cordonnier habitant un village de la Pennsylvanie, vient de recevoir l'agréable nouvelle qu'un parent de sa femme, mort dernièrement en Allemagne, lui avait laissé sa fortune s'élevant à un million et demi de piastres.

Dans l'Etat de la Delaware, le nombre d'esclaves est maintenant moindre de 3000—et que les trois quarts de la population était disposé à opérer l'émancipation moyennant une indemnité convenable.

Le St. Francisville *Chronicle* suggère aux whigs des différentes paroisses de l'Etat, de donner des bals le 12 avril, jour anniversaire de la naissance de HENRY CLAY. Ils sont décidés, dans Ouest Féliciana, à célébrer cette fête.

RAPPORT OFFICIEL DES DEBATS DU SENAT DE LA LOUISIANE.

VENDREDI, 10 janvier 1845.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Le président présente une communication de M. Greiner, concernant la publication des arrêts de la Cour Suprême. Référée, sur motion, de M. Bernard, au comité judiciaire.

M. Labauve, après dispense, introduit un acte pour amender l'acte qui a pour but de faciliter la liquidation des Banques hypothécaires.

M. Ledoux, annonce qu'il présentera lundi prochain, un acte pour remettre en vigueur l'acte qui incorpore l'Eglise St. François de la Pointe-Coupée.

M. Labauve déclare, au nom du comité des élections, que MM. Morancy, du comté de Concordia, Livaudais, du 3e district, Edwards, des paroisses St. Tammany, Livingston, Washington et Ste. Hélène, et Declouet, du comté des Attakapas, ont été dûment élus membres du Sénat.

M. Slidell, après dispense, introduit un mémoire signé de plusieurs citoyens de la Nouvelle Orléans, priant la Législature d'incorporer une Chambre d'Assurance Mutuelle. Le mémoire est accompagné d'un bill: M. Slidell demande le renvoi de ces deux pièces au comité des finances.

M. Downs croit qu'il serait plus convenable de les référer à un autre comité, le comité des finances étant toujours surchargé de besogne.

M. Kenner ne voit pas la nécessité à référer ce bill à aucun comité. Pourquoi ne le prendrait-on pas une bonne fois en considération? Le principe de l'Assurance Mutuelle ne nous est pas inconnu, et à même déjà reçu la sanction de nos lois. Il se souvient qu'un bill fut semblable adopté il y a quelques années par la Chambre des Représentans; mais le projet n'eut pas de suite. Il est donc inutile de référer le bill en question à aucun comité.

M. Slidell voit que M. Kenner et lui sont absolument du même avis quant au fond; ils ne diffèrent que dans les moyens. Il a pensé qu'en référant ce bill à un comité, il n'occasionnerait pas au Sénat une perte de temps inutile. Chacun sait, il est vrai, à quoi s'en tenir sur la question de l'assurance mutuelle. Mais il s'agit dans le cas présent d'incorporer une compagnie qui possède de grands capitaux et dont les pouvoirs seraient presque illimités. Le moyen le plus sûr, celui qui offre le plus de garanties, est donc de référer le bill à un comité qui en fera une étude spéciale. Ce bill peut-être très acceptable; il n'en sait rien; toujours est-il cependant qu'il vaut mieux ne pas s'écarter d'un usage sanctionné par la raison et l'expérience. Ses vues, il le répète, sont absolument les mêmes que celles du sénateur d'Acadie (M. Kenner); il incline seulement à croire que l'on parviendrait plus sûrement au but désiré, en laissant l'examen de la mesure à un comité quelconque; cela, préviendrait de longs débats et donnerait un meilleur résultat.

M. Downs n'ignore pas que les principes qui régissent l'Assurance Mutuelle sont connus de tout le monde, que ces principes ont même été transportés dans la charte de plusieurs des compagnies de cette ville. Il apprécie les raisons alléguées par les signataires du mémoire: il reconnait que faute de compagnies américaines assez riches, nous sommes livrés au monopole de certaines compagnies étrangères et irresponsables—tout cela est vrai, mais il n'en est pas moins nécessaire de soumettre la mesure proposée à l'examen d'un comité. Le bill peut n'exiger aucun remaniement; cependant, encore une fois, il vaut mieux, et le sénateur d'Orléans en a donné de bonnes raisons, il vaut mieux le référer à un comité.

M. Slidell consent à ce que le bill soit référé à un comité spécial. Il ne tenait pas à désigner un comité plutôt qu'un autre; il voulait seulement que la mesure fut soumise à un comité quel qu'il soit, avant de soutenir l'épreuve de la discussion devant le Sénat.

La motion pour le renvoi à un comité spécial prévaut; et le président désigne pour composer ce comité MM. Slidell, Labauve et Marshall.

M. Slidell, après dispense, introduit un acte relatif à la procédure dans la cour du 1er. district judiciaire. L'acte subit une première lecture.

Sur motion de M. Slidell, le règlement est momentanément écarté, et le secrétaire fait une 2de lecture de l'acte.

M. Slidell fait observer que ce bill est d'une nature purement locale et serait très acceptable aux membres du barreau de la Nouvelle-Orléans—L'acte passe.

M. Ledoux annonce qu'il introduira lundi un bill pour accorder à B. B. Symes le privilège de tenir un bac à *Shreves' cut off.*

Un message de la Chambre des Représentans réclame le concours du Sénat à un bill qui alloue une somme de $1500 pour subvenir aux frais d'installation de la Convention—Le bill passe.

Le concours du Sénat est aussi demandé à une résolution qui fixe à mercredi prochain à midi l'élection d'un imprimeur d'Etat. Cette résolution, sur motion de M. Carter, est prise en considération et passe. Sur motion de M. Bernard, divers messages du Sénat sont transmis à la Chambre.

Le Sénat s'ajourne à demain samedi, à 10 heures.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 10 janvier 1845.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 45 membres.

Sur motion de M. Stillé, M. Parham de Concordia est admis à prêter serment.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Morgan, Flucker et Tournellon.

M. Newport présente une pétition des habitans d'Est Baton Rouge, qui se plaignent que, malgré l'énormité des dépenses du bureau des travaux publics, Est Baton Rouge n'ait reçu qu'une somme d'environ neuf cents piastres sur le budget de ce bureau. La pétition demande une allocation pour certaines améliorations. Renvoyée au comité des améliorations intérieures.

M. Gayarré présente une pétition de Ch. E. Cook, qui propose de se charger du rapport des décisions de la Cour Suprême à un prix plus modique que le prix actuel. Renvoi au comité judiciaire.

M. Texada présente une pétition du shérif de la paroisse des Rapides qui demande la rectification de quelques erreurs commises à son préjudice sur le rôle des Taxes de 1843. Renvoi au comité des réclamations.

M. Waterson présente une pétition relative aux terres et aux non résidents. Renvoi au comité judiciaire.

M. Wadsworth présente un mémoire d'Alexandre Gordon, relatif au chemin de fer du Golfe du Mexique. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Wadsworth, Garic et Campbell.

M. Gayarre présente et appuie une résolution qui demande la nomination d'un comité chargé d'examiner les archives de l'Etat. L'Orateur nomme de ce comité MM. Gayarré, Waterson et Gaudet.

M. Lavergne soumet à la Chambre la pétition de B. Harry, homme de couleur libre, qui a servi à la bataille de la Nlle. Orléans et qui demande un secours. Renvoi au comité des réclamations.

M. Gardère présente une pétition de J. Z. Trudeaux, collecteur de taxes de la 2e municipalité, qui demande à la Législature une indemnité pour les pertes qu'il a subies par suite de la suspension des paiements de certaines Banques dont il avait accepté les billets. Renvoi au comité de réclamations.

M. Lavergne présente une résolution réunie pour l'ajournement des deux Chambres le 25 courant. On met aux voix la seconde lecture de cette résolution—le scrutin donne 17 oui et 34 non. La motion échoue.

M. Burthe, au nom du comité spécial sur l'annexion du Texas, fait le rapport suivant:

"Le comité spécial auquel a été référée la portion du message du Gouverneur, relative à l'Annexion du Texas, rapporte respectueusement qu'il a examiné avec soin cette question et qu'après mûre réflexion, la majorité de votre comité est arrivée à la conclusion qu'il ne serait pas convenable que cette Chambre prit l'initiative sur cette question, sans attendre les instructions spéciales de ses constituants. La majorité du comité propose donc la résolution suivante:

Résolu qu'il est inutile pour cette Chambre de prendre une décision sur la question de l'Annexion du Texas.

Le tout vous est respectueusement soumis par la majorité du comité.

D. F. BURTHE, président.

M. Gayarré, au nom de la minorité du même Comité, présente le contre-rapport suivant:

"La minorité du Comité chargé de prendre en considération la portion du message relative à l'annexion du Texas, demande à présenter les résolutions suivantes: *Ch. Gayarré.*

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de la Louisiane réunis en assemblée générale, que c'est le désir ardent du peuple de cet Etat de voir le Texas immédiatement annexé à l'Union par tous les moyens légaux et constitutionnels.

Résolu que le gouverneur est prié d'adresser une copie de ces résolutions à chacun de nos sénateurs et de nos représentans au Congrès, avec la recommandation de les soumettre aux deux chambres du Congrès."

Sur motion de dispense des règles, afin de s'occuper immédiatement de ces résolutions, le vote donne 47 oui et 6 non. La question vient donc en discussion.

M. Pitot demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour pour lundi prochain.

M. Gayarré insiste sur l'extrême importance du sujet. La question, s'agite en ce moment devant le Congrès, et sera décidée sous peu de jours. A la Chambre des Représentans, il est presque certain qu'il y a une majorité décisive en faveur de l'annexion, mais au Sénat, il se trouve, y compris nos sénateurs, une majorité contre de trois voix. L'expression de l'opinion de la Législature pourrait engager nos sénateurs à modifier leur vote et aider à l'adoption de la mesure. Dans le but de satisfaire toutes les opinions, M. Ficker et lui ont omis le mot d'instruction dans les résolutions et se sont contentés d'exprimer l'opinion que la Louisiane désire l'annexion et de prier le gouverneur de donner connaissance de cette opinion. Il s'oppose donc au renvoi à lundi. La question a déjà été débattue par la presse sous les yeux du peuple, et sans contredit chaque membre doit avoir son avis bien établi sur ce point.

La motion de renvoi à lundi prévaut malgré les observations de M. Gayarré.

Après dispense des règles, M. Crozat présente une résolution pour que la Chambre ait à procéder lundi à l'élection de l'imprimeur. Un amendement qui fixe cette élection à mercredi prochain à midi, est adopté.

M. Hidwell, d'un comité spécial, rapporte un bill pour l'incorporation de la ville de Carrolton. Envoyé à l'impression.

M. Gayarré, suivant notice, présente un acte amendant l'acte pour la nomination d'un juge associé additionnel de la cour de Cité de la Nlle. Orléans.

M. Wadsworth présente un bill pour faire revivre la charte du chemin de fer du Golfe du Mexique; renvoi au comité spécial; 2o. un bill relatif à l'inspection des fourrures, peaux, pelleteries etc.; renvoyé à l'impression et à un comité spécial.

M. Mark présente un bill pourvoyant à la décision de certaines poursuites judiciaires, pendantes devant le 1er, le 2e et le 10e district judiciaire.

M. Lizer donne avis d'un bill pour amender l'acte relatif à l'Ecole Publique de Lafayette—M. Pilie, d'un bill pour la punition de certains délits—M. Vanwinkle, d'un acte pour incorporer l'église catholique romaine de St. François.—M. Gardère, d'un acte pour faciliter la collection des taxes d'Etat à la Nlle Orléans—M. Ray, d'un acte relatif aux avis judiciaires.—M. May, d'un acte amendant les lois fiscales en ce qui touche les taxes sur esclaves.—M. Winchester, d'un acte pour venir à l'aide de B. Winchester et de J. D. Bourdaloue.—M. Lavergne, d'un acte pour faciliter le recouvrement des centimes fournis et fortunes dans les cas criminels. M. Perkins, d'un acte pour venir au secours de Longeill et autres.—M. Forstein, d'un bill pour abolir certaines subdivisions [illegible].—M. Crossmann, d'un bill relatif aux colporteurs et marchands ambulants.

M. Debano présente un acte relatif aux avis judiciaires.

M. Crozat présente un acte pour amender l'acte relatif à la publication des avis judiciaires dans la paroisse d'Orléans. Ce bill, ainsi que celui de M. Deblanc, est renvoyé au comité judiciaire.

M. Glaize, après autorisation, introduit un bill pour séparer électoralement les paroisses Calcasieu et St. Landry, et pour d'autres objets.

La Chambre s'occupe de la résolution du Sénat qui renvoie le rapport du Régistre des terres au comité des améliorations intérieures et de l'éducation; elle donne son concours à cette résolution, et décharge le comité judiciaire de l'examen du rapport du Régistre.

La Chambre s'occupe ensuite de la résolution du Sénat qui demande aux divers officiers d'Etat de présenter un rapport annuel, le premier jour de la session; première lecture. 2o. d'une résolution autorisant la transmission des messages entre les deux Chambres, lorsque la séance est suspendue dans l'une ou l'autre. La Chambre, après quelques explications de M. Winchester, donne son concours à cette résolution.

Ordre du Jour.

La Chambre s'occupe de la résolution qui prie nos Sénateurs et nos Représentans d'employer leurs efforts à obtenir la réduction du coût des ports de lettres. M. Marks propose le mot "donne des instructions" en place du mot "prie". M. Gardere demande le vote sur l'amendement, et ce vote donne 21 oui et 27 non. L'amendement est perdu.

M. Wadsworth pense qu'on pourrait se dispenser de donner des instructions à nos Représentans sur un point où nos renseignements sont nécessairement moins complets que ceux que possède le Congrès.

La résolution échoue.

La résolution qui accorde un congé au juge Brewer de la paroisse des Rapides, est adoptée.

La Chambre s'occupe ensuite de celle qui remet aux mains du plus ancien juge de paix les fonctions de juge de la paroisse de Plaquemines, pendant le temps que le juge Gilbert Léonard siégera à la Convention; elle est adoptée.

L'acte pour l'incorporation de l'église Protestante épiscopale d'Ouest Feliciana, est lu—section par section et adopté.

L'acte pour changer le mode d'élection dans la paroisse Est Bâton Rouge, se présente. M. Crozat demande que ce bill ainsi que tous ceux qui sont relatifs aux élections, soit renvoyé au comité judiciaire, avec l'injonction de faire un rapport général sur l'ensemble de la question. Cette proposition prévaut.

La Chambre s'ajourne à lundi à 10 heures.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale.

Le mémoire du soussigné, agissant au nom de MM. Hope et d'autres porteurs de bons émis par l'Etat de la Louisiane en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, expose respectueusement,

Que le 1er août dernier, la Banque des Citoyens ayant pour la quatrième fois omis ou refusé de faire provision à Amsterdam, au comptoir de MM. Hope & Cie pour le paiement des intérêts dus sur les bons émis en sa faveur par l'Etat de la Louisiane, conformément à l'acte d'incorporation de la dite Banque, approuvé le 30 juin 1836, vos pétitionnaires se sont de nouveau trouvés dans la nécessité d'entrer protêt contre l'Etat de la Louisiane et la Banque des Citoyens. Le dit protêt est ci-annexé sous la lettre A;

Que le 21 septembre 1844 le dit protêt a été régulièrement signifié par Victor Foulon, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, au Gouverneur de l'Etat et aux président et administrateurs de la dite Banque des Citoyens, comme il appert par les documents ci-annexés, marqués B;

Que par ce manquement réitéré de la part de l'Etat et de la Banque, de faire face aux intérêts des dits bons, à leurs échéances, ces intérêts s'élèvent aujourd'hui à la somme de $628,039 78/100, arriéré qui doit continuer à s'accumuler, au détriment de vos pétitionnaires, tant que la Banque des Citoyens demeurera contrainte par la loi à recevoir en paiement de ce qui lui est dû, ses propres bons ou obligations non encore échus;

Que vos pétitionnaires ont une trop haute opinion de l'honneur de la Louisiane pour croire que ses représentans laisseront subsister dans sa législation une loi dont l'application a prouvé, par près de deux années d'expériences, qu'elle n'est virtuellement que l'anéantissement d'un contrat passé sous la garantie et la bonne foi de l'Etat de la Louisiane;

En exposant respectueusement ce qui précède, vos pétitionnaires sollicitent instamment l'adoption de mesures propres à les réintégrer dans les justes droits qu'ils tiennent de l'acte du 30 janvier 1836, sous la protection duquel le prêt a été par eux consenti; droits dont ils sont aujourd'hui dépouillés par l'exercice du pouvoir souverain de la part de l'Etat, partie au contrat d'emprunt et signataire des bons, maintenant en souffrance.

Signé ED. J. FORSTALL, Par procuration de MM. Hope & Cie. et autres porteurs des bons de la Banque des Citoyens.

AVIS. L'assemblée annuelle des directrices de la Société des Dames pour secourir les orphelines, aura lieu jeudi, 16 janvier, à l'Asile Poydras, de midi à deux heures. Par ordre du Bureau, CATHERINE M. PRITCHARD, 7 jan—8 Secrétaire.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

Deuxième partie.

(Pour la 1re partie, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 10 janvier.)

ITALIE—SIMBAD LE MARIN. [Suite.]

Quant à son attente d'événemens, elle avait cessé. Une fois le pied sur la terre ferme, une fois qu'il eut vu les dispositions sinon amicales, du moins indifférentes de ses hôtes, toute sa préoccupation avait disparu, et à l'odeur du chevreau qui rôtissait au bivouac voisin, la préoccupation s'était changée en appétit.

Il toucha deux mots de ce nouvel incident à Gaetano, qui lui répondit qu'il n'y avait rien de plus simple qu'un souper quand on avait, comme eux, dans leur barque, du pain, du vin, six perdrix et un bon feu pour les faire rôtir.

—D'ailleurs, ajouta-t-il, si Votre Excellence trouve si tentante l'odeur du chevreau, je puis aller offrir à nos voisins deux de nos oiseaux pour une tranche de leur quadrupède.

—Faites, Gaetano, faites, dit Franz; vous êtes véritablement né, avec le génie de la négociation.

Pendant ce temps, les matelots avaient arraché des brassées de bruyères, fait des fagots de myrtes et de chênes verts, auxquels ils avaient mis le feu, ce qui présentait un foyer assez respectable.

Franz attendait donc avec impatience, humant toujours l'odeur du chevreau, le retour du patron, lorsque celui-ci reparut, et vint à lui d'un air fort préoccupé.

—Eh bien! demanda-t-il, quoi de nouveau? On repousse notre offre?

—Au contraire, fit Gaetano; le chef à qui l'on a dit que vous étiez un jeune gentilhomme français, vous invite à souper avec lui.

—Eh bien! mais, dit Franz, c'est un homme fort civilisé que ce chef, et je ne vois pas pourquoi je refuserais, d'autant plus que j'apporte ma part du souper.

—Oh! ce n'est pas cela: il a de quoi souper et au delà; mais c'est qu'il met à votre présentation chez lui une singulière condition.

—Chez lui! reprit le jeune homme; il a donc fait bâtir une maison?

—Non, mais il n'en a pas moins un chez lui fort confortable, à ce que l'on assure du moins.

—Vous connaissez donc ce chef?

—J'en ai entendu parler.

—En bien ou en mal?

—Des deux façons.

—Diable! Et quelle est cette condition qu'il m'impose?

—C'est de vous laisser bander les yeux et de n'ôter le bandeau que lorsqu'il vous y invitera lui-même.

Franz sonda autant que possible le regard de Gaetano pour savoir ce que cachait cette proposition.

—Ah! dame, reprit celui-ci répondant à la pensée de Franz, je le sais bien, la chose mérite réflexion.

—Que feriez-vous à ma place? fit le jeune homme.

—Moi, qui n'ai rien à perdre, j'irais.

—Vous accepteriez?

—Oui, ne fut-ce que par curiosité.

—Il y a donc quelque chose de curieux à voir chez ce chef?

—Ecoutez, dit Gaetano en baissant la voix, je ne sais pas si ce qu'on dit est vrai. (Il s'arrêta en regardant si aucun étranger ne l'écoutait.)

—Et que dit-on?

—On dit que ce chef habite un palais souterrain auprès duquel le palais Pitti est bien peu de chose.

—Quel rêve! dit Franz en se rasseyant.

—Oh! ce n'est pas un rêve, continua le patron, c'est une réalité. Cama, le pilote du *Saint-Ferdinand* y est entré un jour, et il en est sorti tout émerveillé, en disant qu'il n'y a de pareils trésors que dans les contes des fées.

—Ah ça! mais savez-vous, dit Franz, qu'avec de pareilles paroles vous me feriez descendre dans la caverne d'Ali Baba?

—Je vous dis ce qu'on m'a dit, Excellence.

—Alors vous me conseillez d'accepter?

—Oh! je ne dis pas cela; Votre Excellence fera selon son bon plaisir. Je ne voudrais pas lui donner un conseil dans une semblable occasion.

Franz réfléchit quelques instants, comprit que cet homme si riche, ne pouvait lui en vouloir, à lui qui portait seulement quelques milliers de francs; et comme il n'entrevoyait dans tout cela qu'un excellent souper, il accepta. Gaetano alla porter sa réponse.

Cependant nous l'avons dit, Franz était prudent; aussi voulut-il avoir le plus de détails possibles sur son hôte étrange et mystérieux. Il se retourna donc du côté du matelot, qui pendant ce dialogue avait plumé les perdrix avec la gravité d'un homme fier de ses fonctions, et lui demanda dans quoi ces hommes avaient pu aborder, puisqu'on ne voyait ni barques, ni speronares, ni tartanes.

—Je ne suis pas inquiet de cela, dit le matelot, et je connais le bâtiment qu'ils montent.

—Est-ce un joli bâtiment?

—J'en souhaite un pareil à Votre Excellence pour faire le tour du monde.

—De quelle force est-il?

—Mais de cent tonneaux à peu près. C'est du reste un bâtiment de fantaisie, un yacht, comme disent les Anglais, mais confectionné, voyez-vous, de façon à tenir la mer par tous les temps.

—Et où a-t-il été construit?

—Je l'ignore; cependant je le crois génois.

—Et comment un chef de contrebandiers, continua Franz, ose-t-il faire construire un yacht destiné à son commerce, dans le port de Gênes?

—Je n'ai pas dit, fit le matelot, que le propriétaire de ce yacht fut un chef de contrebandiers.

—Non, mais Gaetano l'a dit, ce me semble.

Gaetano avait vu l'équipage de loin, mais il n'avait encore parlé à personne.

—Mais si cet homme n'est pas un chef de contrebandiers, qui est-il donc?

—Un riche seigneur qui voyage pour son plaisir.

—Allons, pensa Franz, le personnage n'en est que plus mystérieux, puisque les versions sont différentes. Et comment s'appelle-t-il?

—Lorsqu'on le lui demande, il répond qu'il se nomme Simbad le marin; mais je doute que ce soit son véritable nom.

—Simbad le marin?

—Oui.

—Et où habite ce seigneur?

—Sur la mer.

—De quel pays est-il?

—Je ne sais pas.

—L'avez-vous vu?

—Quelquefois.

—Quel homme est-ce?

—Votre Excellence en jugera elle-même.

—Et où va-t-il me recevoir?

—Sans doute dans ce palais souterrain dont vous a parlé Gaetano.

—Et vous n'avez jamais eu la curiosité, quand vous avez relâché ici et que vous avez trouvé l'île déserte, de chercher à pénétrer dans ce palais enchanté?

—Oh! si fait, Excellence, reprit le matelot, et plus d'une fois même, mais toujours nos recherches ont été inutiles: nous avons fouillé la grotte de tous côtés, et nous n'avons pas trouvé le plus petit passage. Au reste on dit que la porte ne s'ouvre pas avec une clef, mais avec un mot magique.

—Allons décidément, murmura Franz, me voilà embarqué dans un conte des *Mille et une Nuits.*

—Son Excellence vous attend, dit derrière lui une voix qu'il reconnut pour celle de la sentinelle.

Le nouveau venu était accompagné de deux hommes de l'équipage du yatch. Pour toute réponse Franz tira son mouchoir de sa poche et le présenta à celui qui lui avait adressé la parole. Sans dire un seul mot, on lui banda les yeux avec un soin qui indiquait la crainte qu'il ne commit quelque indiscrétion, après quoi on lui fit jurer qu'il n'essaierait en aucune façon d'ôter son bandeau avant qu'il n'en reçut l'invitation. Il jura.

Alors les deux hommes le prirent chacun par un bras et il marcha guidé par eux et précédé de la sentinelle. Après une trentaine de pas, il sentit à la chaleur du brasier et à l'odeur de plus en plus appétissante du chevreau, qu'il repassait devant le bivouac, puis on lui fit continuer sa route pendant une cinquantaine de pas encore, en avançant évidemment du côté où l'on n'avait pas voulu laisser pénétrer Gaetano, défense qui s'expliquait maintenant. Bientôt au changement d'atmosphère Franz comprit qu'il entrait dans un souterrain. Au bout de quelques secondes de marche il entendit un craquement, et il lui sembla que l'atmosphère changeait encore de nature et devenait tiède et parfumée; enfin il sentit que ses pieds posaient sur un tapis épais et moelleux; ses guides l'abandonnèrent. Il se fit un instant de silence, et une voix dit en bon français, quoique avec un accent étranger:

—Vous êtes le bien venu chez moi, Monsieur, et vous pouvez ôter votre bandeau.

Comme on le pense bien, Franz ne se fit pas répéter deux fois cette invitation; il leva son mouchoir, et se trouva en face d'un homme de trente-huit à quarante ans, portant le costume tunisien, c'est-à-dire une calotte rouge avec un long gland de soie bleue, une veste de drap noir toute brodée d'or, des pantalons sang de boeuf larges et bouffans, des guêtres de même couleur, brodées d'or comme la veste, et des babouches jaunes; un magnifique cachemire lui serrait la taille, et un petit cangiar aigu et recourbé était passé dans cette ceinture. Quoique d'une pâleur presque livide, cet homme avait une figure remarquablement belle; ses yeux étaient vifs et perçans; son nez, droit et presque de niveau avec le front, indiquait le type grec dans toute sa pureté, et ses dents blanches comme des perles ressortaient admirablement sous la moustache noire qui les encadrait. Seulement cette pâleur était étrange; on eût dit un homme enfermé longtemps dans un tombeau, et qui n'eût pas pu reprendre la carnation des vivans. Sans être d'une grande taille, il était bien fait du reste, et, comme les hommes du Midi, avait les mains et les pieds petits. Mais ce qui étonna Franz, qui avait traité de rêve le récit de Gaetano, ce fut la somptuosité de l'ameublement.

Toute la chambre était tendue d'étoffes turques de couleur cramoisie et brochée de fleurs d'or. Dans un enfoncement était une espèce de divan surmonté d'un trophée d'armes arabes à fourreaux de vermeil et à poignées resplendissantes de pierreries; au plafond pendait une lampe en verre de Venise, d'une forme et d'une couleur charmantes, et les pieds posaient sur un tapis de Turquie dans lequel ils enfonçaient jusqu'à la cheville; des portières pendaient devant la porte par laquelle Franz était entré, et devant une autre porte donnant passage dans une seconde chambre qui paraissait splendidement éclairée. L'hôte laissa un instant Franz tout à sa surprise, et d'ailleurs il lui rendait examen pour examen, et ne le quittait pas des yeux.

—Monsieur, lui dit-il enfin, mille fois pardon des précautions que l'on a exigées de vous, pour vous introduire chez moi; mais comme la plupart du temps cette île est déserte, si le secret de cette demeure était connu, je trouverais sans doute, en revenant, mon pied-à-terre en assez mauvais état ce qui me serait fort désagréable, non pas pour la perte que cela me causerait, mais parce que je n'aurais plus la certitude de pouvoir quand je le veux, me séparer du reste de la terre. Maintenant je vais tâcher de vous faire oublier ce petit désagrément, en vous offrant ce que vous n'espériez certes pas trouver ici, c'est-à-dire un souper passable et d'assez bons lits.

—Ma foi, mon cher hôte, répondit Franz, il ne faut pas vous excuser pour cela. J'ai toujours vu que l'on bandait les yeux aux gens qui pénétraient dans les palais enchantés; voyez plutôt Raoul dans les *Huguenots*, et, véritablement, je n'ai pas à me plaindre, car ce que vous me montrez fait suite aux merveilles des *Mille et une Nuits.*

—Hélas! je vous dirai comme Lucullus: si j'avais eu l'honneur de votre visite, je m'y serais préparé. Mais enfin, tel qu'est mon hermitage, je le mets à votre disposition, tout maigre qu'il est, mon souper vous est offert. Ali, sommes nous servis?

Presque au même instant la portière se souleva, et un nègre nubien, noir comme l'ébène et vêtu d'une simple tunique blanche, fit signe à son maître qu'il pouvait passer dans la salle à manger.

—Maintenant, dit l'inconnu à Franz, je ne sais si vous êtes de mon avis, mais je trouve que rien n'est gênant comme de rester deux ou trois heures en tête à tête sans savoir de quel nom ou de quel titre s'appeler. Remarquez que je respecte trop les lois de l'hospitalité pour vous demander votre nom ou votre titre; je vous prie seulement de me désigner une appellation quelconque, à l'aide de laquelle je puisse vous adresser la parole. Quant à moi, pour vous mettre à votre aise, je vous dirai que l'on a l'habitude de m'appeler Simbad le marin.

—Et moi, reprit Franz, je vous dirai que, comme il ne me manque, pour être dans la situation d'Aladin, que la fameuse lampe merveilleuse, je ne vois aucune difficulté à ce que, pour le moment, vous m'appeliez Aladin. Cela ne nous sortira pas de l'Orient où je suis tenté de croire que j'ai été transporté par la puissance de quelque bon génie.

—Eh bien! seigneur Aladin, fit l'étrange amphitryon, vous avez entendu que nous étions servis, n'est-ce pas? veuillez donc prendre la peine d'entrer dans la salle à manger; votre humble serviteur passe devant pour vous montrer le chemin. Et à ces mots, soulevant la portière, Simbad passa effectivement devant Franz.

Franz marchait d'enchantements en enchantements; la table était splendidement servie. Une fois convaincu de ce point important, il porta les yeux autour de lui. La salle à manger était moins splendide que le boudoir qu'il venait de quitter, elle était tout en marbre, avec des bas-reliefs antiques du plus grand prix, et aux quatre coins de cette salle, qui était oblongue, quatre magnifiques statues portaient des corbeilles sur leurs têtes. Ces corbeilles contenaient des pyramides de fruits magnifiques; c'étaient des ananas de Sicile, des grenades de Malaga, des oranges des îles Baléares, des pêches de France et des dattes de Tunis. Quant au souper, il se composait d'un faisan rôti entouré de merles de Corse, d'un jambon de sanglier à la gelée, d'un quartier de chevreau à la tartare, d'un turbot magnifique et d'une gigantesque langouste. Les intervalles des grands plats étaient remplis par de petits plats contenant les entremets. Les plats étaient en argent, les assiettes en porcelaine du Japon. Franz se frotta les yeux pour s'assurer qu'il ne rêvait pas. Ali seul était admis à faire le service et s'en acquittait fort bien. Le convive en fit compliment à son hôte.

—Oui, reprit celui-ci tout en faisant les honneurs de son souper avec la plus grande aisance, oui, c'est un pauvre diable qui m'est fort dévoué et qui fait de son mieux. Il se souvient que je lui ai sauvé la vie, et comme il tenait à sa tête, à ce qu'il paraît, il m'a gardé quelque reconnaissance de la lui avoir conservée.

Ali, quoiqu'il n'entendit pas le français, vit aux regards de Simbad qu'on parlait de lui; en conséquence il s'approcha de la table, prit la main de son maître et la baisa.

—Et serait-ce trop indiscret, seigneur Simbad, dit Franz, de vous demander en quelle circonstance vous avez fait cette belle action?

—Oh! mon Dieu! c'est bien simple, répondit l'hôte. Il paraît que le drôle avait rôdé plus près du sérail du bey de Tunis qu'il n'était convenable de le faire à un gaillard de sa couleur; de sorte qu'il avait été condamné par le bey à avoir la langue, la main et la tête tranchées: la langue le premier jour, la main le second, et la tête le troisième. J'avais toujours eu envie d'avoir un muet à mon service; j'attendis qu'il eut la langue coupée, et j'allai proposer au bey de me le donner pour un magnifique fusil à deux coups qui la veille m'avait paru éveiller les désirs de Sa Hautesse. Il balança un instant, tant il tenait à en finir avec ce pauvre diable. Mais j'ajoutai à ce fusil un couteau de chasse anglais avec lequel j'avais haché le yatagan de Sa Hautesse; de sorte que le bey se décida à lui faire grâce de la main et de la tête, mais à la condition qu'il ne remettrait jamais le pied à Tunis. La recommandation était inutile. Du plus loin que le mécréant aperçoit les côtes d'Afrique, il se sauve à fond de cale, et on ne peut le faire sortir de là que lorsqu'on est hors de vue de la troisième partie du monde.

Franz resta un instant muet et pensif, cherchant ce qu'il devait penser de la bonhomie cruelle avec laquelle son hôte venait de lui faire ce récit.

—Et comme l'honorable marin dont vous avez pris le nom, dit-il en changeant la conversation, vous passez votre vie à voyager?

—Oui, c'est un vœu que j'ai fait dans un temps où je ne pensais guère pouvoir l'accomplir, dit l'inconnu en souriant; j'en ai fait quelques-uns comme cela, et qui, je l'espère, s'accompliront à leur tour.

(*La suite à lundi.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 10 Janvier 1845.

COTON.—Arrivé depuis le 1er courant, de Louisiane et Mississippi [illegible] balles; Tennessee [illegible]; Arkansas [illegible]; Texas [illegible]; Mobile [illegible]; Floride [illegible]; ensemble [illegible] balles. Exporté dans le même temps, pour Glasgow [illegible] balles; Havane [illegible]; New York [illegible]; Boston [illegible]; Philadelphie [illegible]; Baltimore [illegible]; Nord [illegible]; ensemble [illegible] balles, ce qui fait une augmentation dans le stock de [illegible] balles, et laissant en mains et compris ce qui se trouve à bord des navires non expédiés aujourd'hui, un stock de [illegible] balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er Stock en mains [illegible]. Reçu depuis les trois derniers jours [illegible]. Reçu antérieurement [illegible].

Exporté les trois derniers jours [illegible]. Exporté antérieurement [illegible].

Stock en mains, ce soir 10 janvier [illegible].

Dans notre rapport de mardi dernier nous avons signalé la demande sur le coton, comme étant très active. Mercredi étant regardé généralement comme un jour de fête, les ventes se sont montées à seulement [illegible] balles. Hier il s'est fait de grandes opérations, la demande était excessive, montant à [illegible] balles, et les prix ont changé de moins, avec une hausse de [illegible] cent, pour la majorité des ventes. Ce matin les détenteurs faisant peu d'offres diminuent les transactions et sont montées à [illegible] balles aux prix très soutenus. La majeure partie de ces opérations ont été pour l'Angleterre, le reste pour France, Espagne et le Nord.

Les ventes de la semaine se sont élevées à [illegible] balles et celles des trois derniers jours à [illegible], que nous signalons comme suit: [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

[illegible]

TABAC.—Depuis notre revue de mardi dernier, les ventes se sont élevées à [illegible] boucauts, les prix sont fermes. On ne trouve que rarement quelques lots convenables. Inférieur [illegible]; ordinaire [illegible]; bon [illegible], de choix et capé à cigares [illegible], par livre. Arrivé depuis le 1er du courant, [illegible] boucauts; Exporté dans le même temps, pour Boston [illegible]; Philadelphie 16. Ensemble [illegible] boucauts.

ETAT DU TABAC.

1844—Septembre 1. Stock en mains [illegible]. Reçu les trois derniers jours [illegible]. Reçu antérieurement [illegible].

Exporté les trois derniers jours. Antérieurement [illegible].

Stock ce soir 10 janvier [illegible].

SUCRE.—Les transactions ont été de peu d'importance, mais les prix sont fermes aux cotes précédentes; la majeure partie des achats sont faits pour le Nord, il n'y a eu que de petites parties prises, pour l'Ouest. Inférieur [illegible]; ordinaire [illegible]; bon ordinaire [illegible]; bon [illegible]; choix de premier [illegible].

SUCRE DE LA HAVANE—Le marché est très calme. Brun, [illegible], jaune [illegible]; blanc [illegible].

MELASSE.—La demande est bonne et régulière aux anciens prix, soit [illegible] cents par gallon, en barils du bateau et de [illegible]. Les ventes à l'habitation [illegible] cents par gallon, selon l'ancien [illegible].

FARINE.—Le marché s'est ouvert hier avec une baisse, par suite de nombreux arrivages, et de la nouvelle d'une augmentation d'eau dans les rivières des hauts. En [illegible] barils de l'Ohio ont été vendus à [illegible] par baril, la plus grande portion à notre premier chiffre. Missouri et Illinois marques de la campagne de $4 37 [illegible] de la ville $4 75 [illegible] le baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—Porc, il y a [illegible] de demande; [illegible] barils mess, ont été vendus à [illegible] et maintenant [illegible]. Il est quelques détenteurs qui tiennent leur mess [illegible] du lard à Cincinnati. Neuf cotons [illegible]. Boeuf [illegible]. Mess [illegible]. Lard [illegible]. Jambons [illegible].

WHISKEY—Le rectifié est tenu à [illegible] cents le gallon. Pour la consommation [illegible].

TOILE ET CORDE DEMBALLAGE.—Le marché est toujours dans le même état. Les prix sont maintenus. Toile du Kentucky [illegible] cents; Corde [illegible].

CAFE.—Rio [illegible]; Havane [illegible]; Laguayra [illegible]; Java [illegible].

SEL.—Une cargaison de Liverpool a été vendue depuis notre dernière revue [illegible] pour gros et fin; petites parties en seconde main, se vendent de $1 [illegible] pour le gros et [illegible] pour le fin. Une cargaison de sel des Iles Turques a été vendu [illegible] boisseau.